

Pierre Leroy
4 rue de Presbourg
75116 Paris

A destination du Pacte Mondial

Paris, le 20 / 12 / 2009

Messieurs,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes au regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès pour des raisons de réorganisation de notre politique de développement durable, à la fois en termes de moyens et de méthodes. Ces évolutions ont en effet affecté notre capacité à mesurer nos progrès en temps et en heure.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 20 mars 2010 au plus tard.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Pierre Leroy
Cogérant du groupe Lagardère

